

# SOCIETE DES BRASSERIES DE L'OUEST AFRICAIN « SOBOA »

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 819.750.000 F CFA  
Siège social : Route des Brasseries - BP 290 DAKAR  
R.C.C.M : SN-DKR-1929-B-007



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 6 JUIN 2016



### RESOLUTIONS

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et qui se soldent par une perte de -1.488.008.080 F.CFA.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la manière suivante :

Résultat net	- 1.488.008.080 F.CFA
Report à nouveau des exercices antérieurs	2.083.032.211 F.CFA
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>595.024.131 F.CFA</b>
Affectation au Report à nouveau	595.024.131 F.CFA

Le report à nouveau se trouve ainsi ramené de 2.083.032.211 F.CFA à 595.024.131 F.CFA.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les termes et conclusions de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'assurer l'exécution de ses décisions dans tous les détails qu'elles comportent et d'accomplir toutes formalités légales et administratives de dépôt et de publicité.

